

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 PARIS
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG ET AUTRES
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

II. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences de la crise politique ukrainienne exposées dans l'annexe :

- (a) l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière du groupe, d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée (note 3.2 (c) *Risques politiques en Ukraine*)

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 91 779 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.2 de l'annexe relative aux immobilisations financières.
- Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues du plan stratégique établi par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;
- cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG ET AUTRES



Pierre Constant

Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

AGRO 
Generation



BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	6
1.2. Immobilisations financières	7
1.3. Valeurs mobilières de placement	7
1.4. Stocks	7
1.5. Créances et dettes	8
1.6. Opérations en devises	8
2. CHANGEMENTS DE METHODE	8
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9
3.1. Provisions pour risques et charges	9
3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice	9
(a) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial	9
(b) Abandon de créances et l'application de la clause de retour à meilleure fortune	9
(c) Risques politiques en Ukraine	9
(d) Le financement de la prochaine campagne	11
3.3. Evènements post-clôture	11
(a) Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions	11
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	12
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	12
4.1. Immobilisations	12
4.2. Amortissements et dépréciations	12
5. PROVISIONS	13
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	13
6.1. Créances	13
6.2. Dettes	14
7. PARTIES LIEES	15
8. FONDS COMMERCIAL	15
9. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	15
10. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	16
11. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16
12. ECARTS DE CONVERSION	16
13. CAPITAL SOCIAL	17
13.1. Variation du capital social	17
13.2. Rémunération en actions	17
(a) BSPCE	17
(b) Stock-options	18
(c) BSA EBRD	19
(d) BSA Konkur	20
14. AUTRE FONDS PROPRES	20
15. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	20
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	21
17. ENGAGEMENTS FINANCIERS	21



17.1.	<i>Engagements donnés</i>	21
17.2.	<i>Engagements reçus</i>	22
18.	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	22
19.	EFFECTIF MOYEN	22
20.	ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	22
21.	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	23



Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2016	
	Brut	Amort.prov	Net	Net	Variation
Actifs non courants	198 702	67 300	131 403	153 784	(22 381)
Immobilisations incorporelles	516	516	-	344	(344)
Immobilisations corporelles	23	8	14	15	(1)
Immobilisations financières	198 164	66 775	131 389	153 424	(22 036)
Actifs courants	8 891	-	8 891	4 819	4 071
Clients et autres créances	7 561	-	7 561	3 848	3 712
Charges constatées d'avance	95	-	95	16	79
Tresorerie et équivalents de trésorerie	1 236	-	1 236	955	280
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 027	-	1 027	1 845	(818)
Ecart de conversion actif	1 345	-	1 345	1 688	(343)
Total actifs	209 966	67 300	142 666	162 136	(19 469)
Capitaux propres	63 082	-	63 082	78 373	(15 291)
Capital social	5 061	-	5 061	5 009	52
Prime d'émission	169 958	-	169 958	169 649	309
Report à nouveau	(97 179)	-	(97 179)	(75 697)	(21 482)
Résultat de l'exercice	(15 654)	-	(15 654)	(21 482)	5 827
Provisions réglementées	896	-	896	894	2
Autres fonds propres	58 642	-	58 642	59 003	(361)
Provisions pour risques et charges	1 352	-	1 352	1 705	(352)
Emprunts et dettes	16 007	-	16 007	13 671	2 336
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 519	-	3 519	5 357	(1 838)
Emprunts et dettes financières diverses	3 589	-	3 589	2 113	1 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 827	-	6 827	4 055	2 772
Dettes fiscales et sociales	109	-	109	207	(98)
Autres dettes	1 830	-	1 830	1 880	(50)
Produits constatés d'avance	132	-	132	57	75
Ecart de conversion passif	3 583	-	3 583	9 384	(5 801)
Total passifs	142 666	-	142 666	162 136	(19 469)



Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation
	Total	Total	
Ventes de marchandises	28 134	19 532	8 601
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	-	-
Chiffre d'affaires Net	28 134	19 532	8 601
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	16	(16)
Autres Produits	2 313	527	1 786
Total des produits d'exploitation	30 447	20 075	10 371
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	26 784	18 662	8 121
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	1 028	834	194
Impôts, taxes et versements assimilés	32	24	9
Salaires et traitements	165	194	(30)
Charges sociales	90	91	(1)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	822	848	(26)
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	8	(8)
Autres charges	220	0	220
Résultat d'exploitation	1 306	(586)	1 892
Total des produits financiers	3 884	4 791	(906)
Total des charges financières	20 794	25 477	(4 683)
Résultat courant avant impôt	(15 604)	(21 273)	5 668
Total des produits exceptionnels	87	10	77
Total des charges exceptionnelles	137	219	(82)
Résultat net	(15 654)	(21 482)	5 827



Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 présente un total de 142 666 k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 15 654 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :



Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06, après réexamen, l'affectation antérieure du mali technique, constaté lors de l'acquisition des titres de la filiale UCD, a été maintenue en fonds de commerce pour 341 K€. Il n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Il a été entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice. A la clôture, la valeur des titres est actualisée en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Après comparaison entre la valeur d'inventaire et le coût d'acquisition, il en résulte une plus ou moins-value latente. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes. Au 31 décembre 2017, la société détient 582 590 actions propres valorisées pour un montant de 221 k€.

1.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.



1.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, sauf décrit ci-dessous.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.

Ainsi :

En 2017 la société a constaté des différences positives de change comptabilisées en « Autres produits d'exploitation » pour un montant de 797 K€.

En 2017 la société a constaté des différences négatives de change comptabilisées en « Autres charges d'exploitation » pour un montant de 220 K€.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014,
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.



3. Informations complémentaires

3.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêté des comptes.

3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice

(a) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial

Au 31 décembre 2017, AgroGeneration a enregistré une provision pour dépréciation de 12,6 m€ (17,3 m€ au 31 décembre 2016). Cette dépréciation concerne l'ensemble de ses titres de participation. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales.

Au 31 décembre 2017, AgroGeneration a enregistré une provision pour dépréciation de fonds commercial de 0,3 m€.

(b) Abandon de créances et l'application de la clause de retour à meilleure fortune

Comme en 2010-2015 et 2016 la société a effectué des abandons de créances sur les intérêts des prêts à ses autres filiales ukrainiennes. Ces abandons de créances, accompagnés d'une clause de retour à meilleure fortune, s'élèvent à 125 k€ au titre de l'exercice 2017.

(c) Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé (l'inflation des prix à la consommation a atteint 13,7 % en 2017, soit plus que la limite supérieure de la fourchette cible de la BNU, fixée à 10 % ; le taux d'inflation devrait retomber à 9 % en 2018, puis à 7 % dans les années à venir), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

Après plusieurs années de forte dégradation (2014-2016), l'économie ukrainienne a commencé à se redresser en enregistrant une croissance de 2,2 % en 2017 pour la seconde année consécutive. Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publics et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. Dans le même temps, il s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre



une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016 et 2017 (taux de change moyen annuel de 26,6 en 2017). La Banque nationale a constitué de solides réserves de devises, d'un montant de 18,8 milliards de \$ à la fin 2017, soit l'équivalent de 3,6 mois d'importations. La stabilisation de l'UAH s'explique avant tout par le soutien massif des institutions financières internationales, FMI en tête. La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change. Quatre des huit tranches du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays au cours des années 2015 à 2017 (en 2017, 1 milliard de \$ ont été reçus au mois d'avril). La prochaine, d'un montant compris entre 1,5 et 2 milliards de \$, devrait l'être en 2018.

Le programme de réforme et l'efficacité du soutien international apporté à l'Ukraine se heurtent néanmoins à la lenteur des avancées réalisées dans le pays. Le déblocage de la prochaine tranche du FMI dépendra par conséquent de l'état d'avancement de la lutte contre la corruption et des réformes judiciaires, mais aussi de la réforme des retraites, de la politique appliquée aux secteurs de l'énergie et du gaz, de la pertinence du budget fiscal 2018, et de la révision de la loi sur les privatisations.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé en 2016 et 2017. Au 31 décembre 2017, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 37,7 M€. En 2017, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 57 930 ha.

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.



(d) Le financement de la prochaine campagne

Le Groupe (les filiales ukrainiennes) poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 M\$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches. Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et au report des échéances de remboursement auprès de certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

Finalement, dans le cas peu probable où le Groupe ne serait pas en mesure d'obtenir un financement additionnel de la part d'Alfa et/ou d'autres sources, l'apport de fonds assuré à ce jour lui permettrait néanmoins toujours d'achever avec succès sa campagne de semis et, dans le pire des cas, d'obtenir seulement des rendements plus faibles après les semis. Bien que cette situation puisse éventuellement conduire à une rentabilité inférieure à celle espérée, elle n'est pas considérée comme un risque substantiel pour la poursuite de l'activité de la Société.

3.3. Evènements post-clôture

(a) Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2018, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 374 OSRANE (obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes) ont été échangées contre 74 800 actions. Le capital social d'AgroGeneration se compose désormais de 101,286,604 actions.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4. Immobilisations et amortissements

4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			Diminutions		Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS			
Fonds commercial	341	-	-	-	-	-	341	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	-	-	-	174	-
Immobilisations incorporelles	516	-	-	-	-	-	516	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	10	-	-	-	-	-	10	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12	-	1	-	-	-	13	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	21	-	1	-	-	-	23	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	158 542	-	-	-	-	-	158 542	-
Créances rattachées à des participations	44 542	-	1 305	-	10 330	-	35 517	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	183	-	181	-	118	-	246	-
Prêts et autres immobilisations financières	4 355	-	118	-	614	-	3 859	-
Immobilisations financières	207 622	-	1 604	-	11 062	-	198 164	-
Total général	208 159	-	1 605	-	11 062	-	198 702	-

La diminution de créances rattachées à des participations s'explique principalement par les écarts de change liés aux variations des taux de change USD/EURO.

4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
			reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	-	341	-	341	-	-	341	-	-
Concessions, brevets, logiciels	172	2	-	174	2	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	172	344	-	516	2	-	341	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6	2	-	8	2	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6	2	-	8	2	-	-	-	-
Titres de participation	54 187	12 576	-	66 763	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	10	13	10	13	-	-	13	-	-
Immobilisations financières	54 197	12 588	10	66 775	-	-	13	-	-
Total général	54 376	12 934	10	67 300	4	-	354	-	-



5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	894	2	-	896
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	894	2	-	896
Pour litiges	8		-	8
Pour pertes de change	1 688	1 345	1 688	1 345
Autres provisions	10	21	31	-
Total provisions pour risques et charges	1 705	1 366	1 718	1 352
Sur actions propres	10	13	10	13
Sur titres	54 187	12 576	-	66 763
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Total dépréciations	54 197	12 588	10	66 775
Total général	56 796	13 957	1 729	69 024
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	-	21	-	-
- financières	-	13 933	1 698	-
- exceptionnelles	-	-	-	-

6. Etat des échéances des créances et des dettes

6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances clients	2 642	2 642	
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- T.V.A	77	77	-
- Divers	-	-	-
Débiteurs divers	4 841	4 841	-
Charges constatées d'avance	95	95	-
Total général	7 655	7 655	-



6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	<u>Montant brut</u>	<u>A un an au plus</u>	<u>A plus de 1 an 5 ans au plus</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	3 519	3 519	-	-
Emprunts et dettes financières divers	3 589	1 403	2 186	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 827	6 827	-	-
Personnel et comptes rattachés	26	26	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37	37	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A	25	25	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	21	21	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	1 830	1 830	-	-
Produits constatés d'avance	132	132	-	-
Total général	16 007	13 821	2 186	-

Les titres des filiales Marrimore, Agrodruzstvo, Agrofuel et UCD Ukraine ont été nantis au profit de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) dans le cadre de l'accord de financement signé en 2011.

Les titres de Harmelia, Wellaxo, Zito, Zeanovi and Azent ainsi que les titres de HAR, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, APK, AGG UA, Tornado, AGZ, BUR ont été nantis au profit de la banque ALFA Ukraine dans le cadre du son financement de l'activité en Ukraine.

Le prêt accordé par la BERD est soumis à des clauses financières, dont certaines ne sont pas respectées par le Groupe. La totalité du prêt octroyé par la BERD a été classée comme une dette à court terme au 31 décembre 2017.



7. Parties liées

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	158 542	-	-
Créances rattachées à des participations	35 517	-	-
Autres prêts	3 701	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 326	-	-
Autres créances	4 832	-	-
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-
Emprunts et dettes financières	2 186	-	-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	101	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 278	-	-
Autres dettes	1 830	-	-
Produits constatés d'avance	132	-	-
Produits financiers	1 305	-	-
Charges financières	119	-	-

8. Fonds commercial

(en milliers d'euros)

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Dépréciation	Montant
Mali de fusion UCD France	-	-	341	341	-

9. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	5 963
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	104
Autres créances	3 045
Total	9 111



10. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	3 589
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384
Dettes fiscales et sociales	60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	4 033

11. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	95	132
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	95	132

12. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	ACTIF	Différence compensée par couverture de		PASSIF
	Montant	change	Provision pour perte de change	Montant
Sur immobilisations financières	-	-	-	3 326
Sur créances	985	-	985	171
Sur dettes d'exploitation	360	-	360	86
Total	1 345	-	1 345	3 583



13. Capital social

(en euros)	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100 173 448	0,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1 038 356	0,05
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	101 211 804	0,05

13.1. Variation du capital social

Au 31 décembre 2017 le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA EBRD	850 000	850 000
BSA Konkur	1 379 847	2 519 544
OSRANE	586 422	117 284 400
Total number of potential additional shares		122 078 317

13.2. Rémunération en actions

(a) BSPCE

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de



rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société.
Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Soit un total de 5 327 BSPCE exerçables au 31 décembre 2017.

(b) Stock-options

Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 s'élève à 50 000.

Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 s'élève à 405 333.

Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 s'élève à 400 000.

Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)



Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

Le prix d'exercice est de 1,95 € et les conditions de présence :

- Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013,
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 s'élève à 462 500.

(c) BSA EBRD

Conformément aux accords signés le 29 septembre 2011, la EBRD détient 850 000 BSA donnant droit à 850 000 actions dont le prix d'exercice est de 2,05 €.



(d) BSA Konkur

Le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre 2015 a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

14. Autre fonds propres

<u>Porteur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Valeur (en euros)</u>
OSRANE	586 422	58 642 200
Total	586 422	58 642 200

15. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

<u>Répartition par secteur d'activité</u>	<u>Montant</u>
Ventes de marchandises	28 134
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	-
Total	28 134

(en milliers d'euros)

<u>Répartition par marché géographique</u>	<u>Montant</u>
France	-
Etranger	28 134
Total	28 134



16. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	
Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	
Autres	87
Charges exceptionnelles	
Moins values réalisées sur mouvements actions propres	-
Abandons de créances	125
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition titres	2
Autres	9
Total	(50)

Engagements financiers et autres informations

17. Engagements financiers

17.1. Engagements donnés

Dans le cadre des lignes de financement des besoins en fonds de roulement accordées par des établissements de crédit aux filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution du remboursement de ces lignes, incluant le principal, les intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2017, le montant de la dette financière correspondante comptabilisée par les filiales ukrainiennes est de 30.8m€ (30,5 m€ le principal et 0.3 m€ les intérêts).

Dans le cadre d'un prêt accordé à une filiale chypriote, la société s'est également portée caution du remboursement du principal, intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2017, le montant de la dette financière correspondante est de 1,3 m€ (1,1 m€ de principal et 0,2 m€ d'intérêts).

Dans le cadre des contrats de location financiers signés par les filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution de remboursement de paiements de location financiers, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2017, le montant de la dette correspondante est de 2,1 m€.



17.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS UCD UKRAINE	532
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS AGROZIUM UKRAINE	1 038
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS VINAL	37
Total	1 608
Dont concernant :	
- les dirigeants	-
- les filiales	1 571
- les participations	-
- les autres entreprises liées	37
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

18. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.

19. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	2	-

20. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2017 n'est pas significatif.



21. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
AGROFUEL	11	811	-	(22 639)	100	50	29	18 778	-	108	(4 457)	-
UCD UKRAINE	8	97	-	(4 896)	100	35	20	1 963	-	13	(1 272)	-
AGRODRUJRSTVO	3	565	-	(473)	100	2 475	1 427	532	-	2 255	(389)	-
MARRIMORE	3	-	1 789	(1 463)	100	7 794	4 873	10 998	-	-	62	-
HARMELIA	4	-	89 997	(7 143)	100	148 161	85 425	-	-	-	(2 007)	-
Participations (10 à 50 % du capital détenu)												
AGROPERVOMAISK	-	-	-	-	10	28	6	-	-	-	-	-
TOTAL						158 543	91 779	32 271				
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations												
- Filiales non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Participations non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les titres des filiales Marrimore, Agrodruzstvo, Agrofuel et UCD Ukraine ont été nantis au profit de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) dans le cadre de l'accord de financement signé en 2011 (cf note 6.2)

Paris, le 25 avril 2018